



11 janvier 2021

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX

**PROCÈS-VERBAL  
11 janvier 2021**

À une séance Extraordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 11 janvier 2021 à 19 heures et à laquelle sont présents mesdames les conseillères Carol-Sue Ash, Myriam Cabana, messieurs les conseillers Daniel Bock et Jean-Paul Rouleau, formant quorum sous la présidence du maire François Gauthier.

Madame Monique Côté et Monsieur Tommy Desjardins sont absents

Madame Josée Villeneuve, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim est également présente.

**1. Ouverture de la séance**

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h01 par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix.

**2. Adoption de l'ordre du jour  
2021-01#01**

Il est proposé par Carol-Sue Ash  
Et résolu

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**3. Adoption du programme triennal d'immobilisation  
2021-01#02**

**CONSIDÉRANT** l'article 953.1 du Code municipal;

**CONSIDÉRANT** les dépenses en immobilisations prévues pour les trois prochaines années;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu

**QUE** pour les années 2021-2022-2023 un montant total de 590 832\$ est prévu en dépenses d'immobilisation répartir pour l'exécution des travaux suivants :

- Montée Aubin
- Sainte-Augustine
- Sainte-Madelaine
- Réfection de la patinoire
- Vérification de la qualité de l'eau

Adoptée à l'unanimité.



N° de résolution  
ou annotation

11 janvier 2021

**4. Adoption du taux d'intérêt pour les retards de paiement de taxes**  
**2021-01#03**

**CONSIDÉRANT QUE** le taux d'intérêt pour le retard des paiements de taxes a été fixé à 12 % annuellement;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas lieu de revoir le taux d'intérêt pour la prochaine année;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu

**QUE** le taux d'intérêt pour le retard des paiements de taxe demeure à 12 % pour la prochaine année.

Adoptée à l'unanimité.

**5. Adoption des prévisions budgétaires 2021**  
**2021-01#04**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement numéro 89 nous permet d'imposer les taxes foncières par simple résolution;

**CONSIDÉRANT QUE les revenus** s'établissent comme suit :

Taxes sur la valeur foncière :	733 429 \$
Taxes sur une autre base :	76 660 \$
Services rendus :	36 680 \$
Imposition de droits :	21 200 \$
Autres revenus et subventions :	231 797 \$
<b>Total des revenus :</b>	<b>1 139 766 \$</b>

**CONSIDÉRANT QUE les dépenses** s'établissent comme suit :

Administration générale :	306 708 \$
Sécurité publique :	142 412 \$
Réseau routier :	261 442 \$
Hygiène du milieu :	106 990 \$
Urbanisme et zonage :	55 100 \$
Loisirs et culture :	67 200 \$
Financement et activités financières	199 914 \$
<b>Total des dépenses :</b>	<b>1 139 766 \$</b>

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de conserver le taux d'intérêt actuel de 12% pour les retards de paiement de taxes par les contribuables;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de conserver la même tarification pour les services d'aqueduc, de cueillette des ordures et du recyclage, selon le règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Bock  
Et résolu

**QUE** le conseil municipal adopte le budget 2021 tel que présenté et déposé en annexe aux présentes.

Adoptée à l'unanimité.

**6. Adoption des taux de taxation**  
**2021-01#05**

**CONSIDÉRANT QUE** le taux des taxes foncières, incluant le service de la dette, représente 0,9750 par cent dollars (100 \$) d'évaluation;



11 janvier 2021

**CONSIDÉRANT QUE** le taux de la taxe de service du Domaine Côté est de 0,2075 par cent dollars (100 \$) d'évaluation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu

**QUE** le conseil municipal adopte les taux suivants :

- Le taux de taxes foncières de 0,00975;
- Le taux de la taxe de service du Domaine Côté de 0,002075.

**LE TOUT** tel que plus amplement détaillé au document présenté au conseil intitulé « Budget 2021 » et qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.

**7. Période de questions sur les sujets de la séance**

**Aucune question**

**8. Levée de l'assemblée**  
**2020-01#06**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par Daniel Bock  
Et résolu

**QUE** la présente séance soit levée à 19h05.

Adoptée à l'unanimité.

Josée Villeneuve  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière par  
intérim

François Gauthier  
Maire



N° de résolution  
ou annotation